

ASSEMBLÉE NATIONALE

SUBVENTIONS PME ET ARTISANS FRAGILISÉS DU TOURISME - (N° 2996)

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.